

# Des femmes réclament une loi sur la parité

Michèle Leroux

Désireuses d'être partie prenante du débat sur les institutions démocratiques, les quelque 200 participantes au colloque *De la parole aux actes : regards de femmes sur la démocratie* qui s'est tenu à Montréal, les 24, 25 et 26 janvier dernier ont convenu que le temps de l'incitation et des supplications était terminé. Afin de promouvoir la représentation politique, ces femmes exigent une loi sur la parité hommes-femmes dans le choix des candidats.

«Ce que les femmes veulent, c'est une loi qui oblige les partis politiques à présenter des femmes. Parce que ce n'est qu'avec des lois qu'on peut faire avancer les mentalités et provoquer des changements de culture politique», signale Mme Lorraine Guay, militante du Collectif Féminisme et Démocratie et du Mouvement Démocratie Nouvelle, rappelant qu'il a fallu légiférer pour obliger les pères à payer les pensions alimentaires et pour contraindre les employeurs à respecter l'équité salariale. Les contrevenants feraient l'objet de sanctions, de façon à assurer que cette loi sur la parité ne puisse être contournée», explique Mme Guay.

Peu de pays ont adopté une loi sur la parité. En France, l'un des pays occidentaux où les femmes sont les moins représentées au parlement (voir tableau en page 9), les féministes françaises ont obtenu une telle loi en 2001. Mais les résultats ont été désastreux lors des dernières élections nationales, les grands partis politiques ayant préféré assumer les sévères amendes plutôt que de présenter un nombre égal de candidatures féminines et masculines. Par contre, depuis les dernières élections municipales, les conseils sont formés à 47 % de femmes. Toutefois, les maires demeurent à 90 % des hommes.

Ne redoute-t-on pas les mêmes conséquences au Québec? «La voie législative n'est pas le seul moyen pour



Photo : Michel Giroux

Lorraine Guay, agente de développement au Service aux collectivités, œuvre dans le cadre du projet «Mouvements sociaux et citoyenneté».

atteindre l'égalité. Le colloque a d'ailleurs mené à un consensus sur la nécessité de changer la culture politique par l'éducation et d'adopter diverses mesures de soutien et de recrutement de candidates. À l'instar du droit de vote acquis il y a 60 ans grâce à la lutte des suffragettes, l'équité dans la représentation politique ne sera pas atteinte en laissant

au cours naturel des choses le temps de produire des résultats», estime Mme Guay.

## Pour un mode de scrutin proportionnel

Quatre grands principes doivent guider la réforme du mode de scrutin, ont estimé les participantes au colloque : refléter obligatoirement et le

plus fidèlement possible la volonté populaire; viser une représentation égale entre les hommes et les femmes; incarner la diversité québécoise et permettre la pluralisme politique; assumer l'importance des régions. Le colloque a ainsi donné lieu à un engagement ferme en faveur du mode de scrutin proportionnel, bien qu'aucun modèle particulier n'ait été privilégié. Certaines préoccupations demeurent, toutefois, tels les liens entre les élus et la population, la place des régions et l'instabilité gouvernementale. Le choix entre un régime présidentiel ou parlementaire, prévu au programme du colloque, n'a pas retenu l'attention des participantes.

Né en mars 2002 de la volonté de participer au débat public sur les institutions démocratiques, le collectif Féminisme et démocratie, qui est à l'origine du colloque, est formé de militantes de divers horizons engagées sur une base personnelle ●

LES FEMMES AU PARLEMENT				
	Mode de scrutin	Sièges à la chambre	Femmes élues	% de femmes
Suède	Représentation proportionnelle	349	149	42,7
Allemagne	Mixte compensatoire	666	211	31,7
Espagne	Représentation proportionnelle	350	99	28,3
<b>Québec</b>	<b>Majoritaire à 1 tour</b>	<b>125</b>	<b>35</b>	<b>28,0</b>
Australie	Préférentiel	150	38	25,3
<b>Canada</b>	<b>Majoritaire à 1 tour</b>	<b>301</b>	<b>62</b>	<b>20,6</b>
Royaume-Uni	Majoritaire à 1 tour	659	118	17,9
États-Unis	Majoritaire à 1 tour	435	61	14,0
France	Majoritaire à 2 tours	577	71	12,3

Sources : Union interparlementaire, «Les femmes dans les parlements nationaux», état de la situation au 15 août 2002 : <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

**SUR INTERNET**  
[www.cybersolidaires.org/democratie](http://www.cybersolidaires.org/democratie)